

ÉLECTIONS CMCAS

13 AU 19 NOVEMBRE 2025

POUR LES RETRAITÉS, VOTE POSSIBLE PAR CORRESPONDANCE DU 10 AU 31 OCTOBRE

ALERTE INFO
CSMR



Les 3 Fédérations, FO, CFDT et CFE-CGC annoncent qu'en cas de victoire aux élections CMCAS, elles mettront en concurrence la CSMR.

Elles valorisent 2 autres produits d'assurance santé pleine propriété de compagnies assurantielles ou bancaires (Crédit Agricole pour CGC et Malakoff Humanis pour FO et CFDT), externes aux IEG.

Au détriment de l'offre CSMR, propriété de nos Activités Sociales, dont les décisions d'évolution cotisations et prestations sont prises par le CA de la CCAS

Au-delà de la privatisation d'une Activité Sociale de Santé, ce qui est inadmissible dans nos industries pour la CGT, le contre coup économique serait évident. En effet, la force du contrat CSMR réside dans le nombre de personnes couvertes (160 000) et l'aide à la cotisation. Une mise en concurrence aura pour effet d'éclater ce nombre vers des offres moins bien négociées mécaniquement. Sauf dumping la première année pour casser CSMR. Et l'éclatement de l'aide CCAS à la cotisation n'en sera que plus affaiblie pour chacun.

Dans ces conditions, le vote CGT est plus que jamais une évidence et un impérieux besoin si vous voulez conserver une protection Santé inégalée en France !

N'hésitez pas à en parler autour de vous en ces jours de vote par correspondance où chaque voix CGT comptera. Éclater notre Sur-complémentaire participe à la privatisation et casse de notre Régime particulier de haut niveau.

CES ÉLECTIONS ONT UN ENJEU DÉCISIF.

NOUS AVONS L'EXPÉRIENCE, NOUS AVONS LA PASSION.

VOTEZ CGT !

NOS ACTIVITÉS SOCIALES.
VIVANTES. IRREMPLAÇABLES.
ENSEMBLE, ÉCRIVONS LA SUITE



**BON
À SAVOIR**

QU'EST-CE QUE LA CSM-R ?

(Couverture Supplémentaire Maladie des Retraités)

C'est une couverture supplémentaire maladie pour les retraités, facultative, mise en place par la CCAS, qui leur verse une aide à l'adhésion en fonction de leur coefficient social.